

o

Association : GOLF CLUB des Militaires – MONTPELLIER

Procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire du 10 JUIN 2021

Dans les circonstances actuelles, considérée l'urgence sanitaire, nous avons été dans l'impossibilité de tenir en présentiel l'Assemblée générale conformément à nos statuts. En conséquence, le comité a décidé d'organiser une consultation par correspondance tel que la loi nous le permet. Le 25 mai l'ensemble des adhérents a reçu une invitation à participer à l'AG par correspondance avec les documents usuels légaux – Rapport du Président, rapport du trésorier, Exploitation et bilan, liste des résolutions proposée au vote.

Le comité directeur s'est réuni ce jour 10 Juin à 17.00h afin de comptabiliser les réponses et adopter ou non les résolutions.

Nous avons reçu 64 réponses et ainsi, en conformité avec les statuts, l'AG est tenue.

• Première résolution :

L'assemblée générale statuant sur l'exercice 1/09/2019 au 31/12/2020 autorisée à se tenir par correspondance -

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• Deuxième résolution :

Le rapport moral du président et le quitus sont adoptés à la majorité.

• Troisième résolution :

Le rapport financier et l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité.

• Quatrième résolution.

La cotisation de l'exercice 2022 à 80€ est adoptée à la majorité.

Cinquième résolution.

Le budget de l'exercice 2021 pour un montant de 9870€ avant subvention est adopté à la majorité

Sixième résolution.

Après 4 années de fonctionnement et l'année 2021 étant année Olympique, le renouvellement du comité directeur est proposé :

- Bedos Claude – élu à l'unanimité
- Bonningues Jacques – élu à la majorité
- Gastaldy Gilles élu à la majorité
- Rouquairol Joëlle élue à l'unanimité
- Salas Muriel élue à l'unanimité
- Trebel Michel élu à l'unanimité

Septième résolution

Le bureau est proposé :

- Gastaldy gilles Président élu à la majorité
- Bedos Claude secrétaire élu à l'unanimité
- Trébel michel trésorier élu à l'unanimité

Huitième résolution

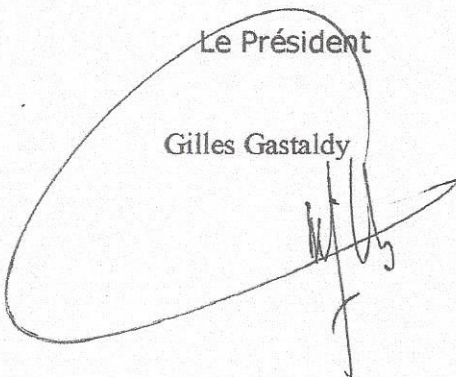
Tous pouvoirs sont donnés au secrétaire afin d'accomplir les formalités des décisions prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19.00h

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont participé le Président et le secrétaire. Il est signé par le président et le secrétaire de séance.

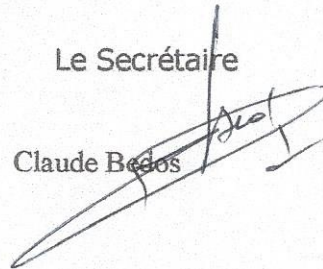
Le Président

Gilles Gastaldy

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Gilles Gastaldy'.

Le Secrétaire

Claude Bedos

A handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Claude Bedos'.